

Assemblée communale extraordinaire, 26 juin 2019, à 20h00,
À la Cabane du football, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 22 du mercredi 05 juin 2019** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018.
2. Ratifier un crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410'000.- pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250'000.- pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM.
Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
3. *Nominations de deux membres à la Commission d'école du cercle scolaire de La Courtine.*
4. Approbation du règlement scolaire du cercle scolaire de La Courtine.
5. Diverses communications du Conseil communal.

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaire : Chantal Girardin Miserez
Scrutateurs (trices) : Judith Fricke Pallaoro et Willy Liechti
Nbre de participants : 28 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Il informe l'assemblée que le point 3 est supprimé car cette nomination porte sur la commune des Genevez.

Claude Brahier déplore le fait que les divers et imprévus ne sont pas à l'ordre du jour car il a une demande. Samuel Gerber, maire, l'informe qu'en cas d'assemblée extraordinaire, il est usuel de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour. Toutefois sa question pourra être posée en fin d'assemblée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV.

Aucune demande de modification n'a été demandée mis à part la suppression ci-dessus du point 3.

2. **Ratifier un crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, comprenant d'une part, la somme de Fr. 410'000.- pour la transformation de l'appartement et, d'autre part, la somme de Fr. 250'000.- pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM.**
Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 9 octobre 2018), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.

François Brahier Jeckelmann, rapporteur, informe l'assemblée que Jean-Louis Berberat a demandé par écrit que le Conseil communal donne un maximum d'explications sur la situation financière du GLM.

François Brahier Jeckelmann explique que le Syndicat intercommunal GLM demande des travaux pour la remise aux normes de l'exploitation ainsi que pour le logement du domaine du Bois-Rebetez chez Rémy et Josette Jolidon. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit en expliquant que la fosse à purin de 750 m3 est actuellement non utilisable et que la ferme a été construite en 1981. Il présente les plans affichés dans la salle.

Pour la rénovation du logement, il est prévu Fr. 410'000.- dont environ Fr. 27'000.- pour le chauffage à bûches, Fr. 17'000.—pour la cuisine, Fr. 47'000.- pour l'isolation périphérique (budgété mais certainement pas réalisée). A cela doit encore s'ajouter le coût de l'agrandissement du logement ainsi que la construction d'un mur anti-feu entre le logement et la partie agricole, le carrelage et isolation intérieure. La mise aux normes de la partie agricole se monte à Fr. 250'000.- (fosse et écurie).

Le financement est prévu par un emprunt bancaire ainsi qu'une participation des locataires selon une convention établie. Cette participation se monte à Fr. 50'000.- dont Fr. 35'000.- de participation financière sur une durée de 7 ans et Fr. 15'000.- de travaux propres.

François Brahier Jeckelmann explique que les locataires ont déjà démonté l'ancienne fosse à purin en bois et le fenil à leurs frais.

Jean-Louis Berberat a fait une demande écrite afin de connaître la situation financière du GLM. François Brahier Jeckelmann répond que le GLM a bouclé ses comptes 2018 avec un bénéfice de Fr. 28'000. Au bilan figure Fr. 1'845'000.- de dettes et présente une fortune nette de Fr. 272'272.--. Il termine en précisant qu'il est actuellement nécessaire de mettre cette ferme aux normes pour y remettre du bétail, ce qui sera obligatoire pour les locataires après les travaux.

Le président des assemblées passe aux questions, François Brahier Jeckelmann (FBJ) y répond :

Jean Crevoisier : demande si dans le logement tout sera modifié, FBJ lui répond qu'un mur de plus sera érigé mais le logement ne sera pas totalement refait. Il explique que tout a été mis en œuvre afin de réduire les coûts.

Claude Brahier : demande quel chauffage est actuel et quel sera-t-il après rénovation ? FBJ répond qu'actuellement le chauffage est à bûches et qu'il le restera, mis à part l'ajout d'accumulateurs. Qui est l'architecte ?, au départ Daniel Keller de Sornetan et actuellement Alain Jeangros de Boécourt.

David Gogniat : demande si la capacité du fourrage diminuera avec l'agrandissement. FBJ explique que les locataires travailleront avec des balles rondes de silo entreposées à l'extérieur, ce qui leur permettra d'avoir une marge de stockage à l'intérieur également.

Christian Schaller : demande si pendant les travaux les locataires habiteront l'endroit. FBJ répond que ce n'est pas encore défini, peut-être dans une caravane mais étant donné que les travaux auront lieu par étage il est probable qu'ils puissent y rester le plus longtemps possible.

Quentin Golliard : demande qui avait construit à l'époque et qui avait les finances pour faire les travaux. FBJ explique que le logement date de 1981, à l'époque le GLM n'avait pas les finances pour faire assez grand et tout avait été fait avec des coûts réduits. Actuellement le but est de donner une plus-value au logement.

Jeanine Gogniat : demande si le prix de location pourra augmenter selon cette plus-value. FBJ répond que les baux de toutes les fermes du GLM ont été réévalués dernièrement. Les taux d'intérêts exceptionnellement bas permettant de diminuer le loyer n'a pas été effectué en guise d'augmentation de loyer.

Jacques Affolter : demande si le projet se réalise y aurait-il une obligation d'y mettre du bétail ? FBJ explique que la convention stipule que les locataires sont tenus de remettre du bétail dès la fin des travaux, dans le cas contraire, des mesures seraient prises contre eux.

Jean Crevoisier : demande si la cuisine a déjà été rénovée. Oui mais elle est à rénover pour un coût de Fr. 17'000.-.

Jean-René Brahier explique que la cuisine a été refaite quand il y a eu le dernier changement de locataire et ces derniers avaient participé à raison de 50 %. Il informe l'assemblée que les locaux sont exigües, notamment cuisine/salon/corridor/cage d'escalier se trouvent sur une surface de 5x8 m de long.

Jacques Affolter : demande si il ne serait pas meilleur marché de tout refaire ? FBJ explique que la structure est en très bon état. Jacques Affolter précise que le coût d'une simple rénovation lui paraît trop chère. FBJ explique que l'isolation périphérique ne se fera probablement pas, ce qui baissera un peu le coût. Lors de rénovations, les propriétaires font généralement beaucoup de travaux eux-mêmes ce qui baisse les coûts, dans ce cas-ci, tous les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Jean-René Brahier : A titre de comparaison le coût pour enlever le pont de grange de la ferme des Joux s'est monté à Fr. 140'000.-.

Quentin Golliard : relève que pour une réfection incluant un tel montant, on pourrait croire qu'il s'agit d'une ruine. FBJ explique qu'au vu des travaux engagés, le GLM a décidé d'agrandir le logement en répondant à la demande du locataire et en profitant pour remettre ce domaine à jour pour une longue période.

Quentin Golliard : demande pourquoi cette écurie a été cassée pendant 10 ans et qu'actuellement il est question d'y remettre du bétail. FBJ explique qu'il n'était plus possible d'y mettre du bétail car la ferme n'est plus aux normes légales. Le GLM souhaite profiter de faire une aire de sortie extérieure selon le mode de détention en stabulation libre. Ce qui a été enlevé n'est pas réutilisable.

Quentin Golliard : relève que les locataires ont profités des paiements directs pendant 10 ans alors qu'ils n'hébergeaient plus de bétail.

Samuel Gerber, maire, intervient pour préciser que chacun peut prendre le problème dans tous les sens, ça ne le changera pas. Il s'agit maintenant d'accepter la proposition afin de remettre aux normes ce domaines. Une convention est établie, en cas de refus, le Conseil d'administration ainsi que les délégués chercheront une nouvelle solution.

Jacques Affolter : n'est pas d'accord de mettre autant d'argent car au final c'est les citoyens qui paient, il est étonné de savoir que ça fait 10 ans que ça n'a pas été exploité.

Samuel Gerber précise que la participation financière des communes se monte à Fr. 5'000.- par an. Et que le fonctionnement du GLM est supervisé et dicté par Courtemelon, notamment le montant des loyers.

Jean-Louis Berberat : demande dans le cas où une commune refuse le projet et les deux autres acceptent que se passe-t'il ? FBJ explique que selon les statuts, les 3 communes doivent accepter, sauf pour la construction d'une nouvelle ferme.

Bétina Goy : relève que dans le cas d'un refus, il n'y aura toujours pas de bétail dans cette ferme.

Jean-Paul Farine : demande si la convention est vérifiée par Courtemelon, si cette dernière est incluse dans leur bail à ferme et si dans 2 ans les locataires quittent le domaine, tous ces points y sont-ils inclus et règlementés ? Au niveau juridique il faut être très en ordre. FBJ indique que la convention a été ratifiée par l'Economie rurale du Jura et qu'elle fait partie intégrante du projet.

Jean-Paul Farine passe au vote. Le crédit soumis recueille 17 voix pour, contre 6 voix. L'assemblée communale ratifie le crédit de Fr. 660'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez pour la mise en conformité du rural ainsi que la convention y relative, pour le compte du GLM.

3. Approbation du règlement scolaire du cercle scolaire de La Courtine.

Séverine Gogniat rapporte et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Elle explique que l'établissement de ce règlement a pris beaucoup de temps car le canton avait dans un premier

temps décidé d'établir un règlement modèle pour les cercles scolaires. Ce qui ne s'est pas fait, et par la suite, un « ping-pong » entre le Service de l'enseignement et la Commission d'école s'est avéré fastidieux.

Elle demande si l'assemblée souhaite qu'elle lise le règlement, ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un nouveau règlement suite à la création du Cercle scolaire de la Courtine. Le changement principal est le nombre de sièges à la Commission d'école. L'ordonnance scolaire édicte la majorité des points et ce règlement est établi en fonction des statuts.

Jean-Louis Berberat : demande s'il s'agit de la même répartition Séverine Gogniat répond positivement.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce règlement ainsi rédigé, le président des Assemblées considère que le règlement scolaire du cercle scolaire de la Courtine est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

4. Diverses communications du Conseil communal.

Samuel Gerber souhaite donner quelques informations sur les projets en cours de la commune.

Comptes 2018 : L'Assemblée des comptes devait avoir lieu ce soir, entretemps, le Conseil communal a décidé de faire contrôler les comptes 2018 par un bureau fiduciaire. Ceci a nécessité une mise à jour qui a pris du temps. La fiduciaire effectuera un contrôle des comptes puis ces derniers seront tel que pour 30 jours ensuite une nouvelle assemblée sera convoquée.

Personnel communal : Jean-René Brahier, secrétaire communal étant à l'assurance pour un laps de temps inconnu, ainsi qu'au vu de ses heures supplémentaires et vacances, le Conseil communal a géré au mieux les temps de travail en engageant des personnes. Samuel Gerber indique que la charge de travail est toujours plus grande avec toujours plus de sollicitation de la part du canton. Actuellement l'emploi au niveau du secrétariat est d'environ 200 % il augmentera jusqu'à la fin de l'année pour rattraper le retard ainsi que pour la mise en place du nouveau plan comptable MCH2. Pour la suite il évoluera entre 180 % et 200 %.

Place de jeux : Il explique que les travaux de la place de jeux ont bien avancé, suite à une pénurie du matériel de la dernière couche, l'ouverture de la place de jeux aura lieu autour du 10 juillet prochain. Une petite inauguration aura lieu prochainement. Au niveau financier, l'ouvrier communal a pu faire pas mal de travaux, il précise que l'entreprise Mendez a mis à disposition sa machine gratuitement. Quelques dons sont également parvenus à la caisse communale.

Voirie communale : Depuis le début de l'année, les 3 communes (Saulcy, Les Genevez et Lajoux) se rencontrent afin de mettre en place une collaboration de voirie. Ceci comporterait certains avantages tels que la centralisation du matériel, le service de piquet etc... Il s'agira probablement d'un genre de syndicat. Ceci sera mis en place progressivement. Il explique que Saulcy n'a actuellement pas d'ouvrier communal, Meinrad Ackermann ouvrier communal auxiliaire et Alain Rebetez, ouvrier communal des Genevez, prendront leur retraite dans 2 ans, il faudra les remplacer. L'actuel apprenti en fin d'apprentissage, pourrait éventuellement y postuler car il connaît bien le sujet.

Eclairage public : Le contrat d'entretien a été signé par les 3 communes (Saulcy, Les Genevez et Lajoux), ceci afin de diminuer les coûts. Le canton est oppressant envers les communes afin qu'elles se tournent de plus en plus vers les fusions de communes ou de services communaux.

Constructions : il est toujours plus difficile de gérer l'urbanisme car tout devient très juridique, dans les grandes communes ce sont des juristes qui planchent sur les demandes.

Viabilisation Fornet : les travaux sont bientôt terminés, il reste l'éclairage public. Une parcelle est déjà en cours de projet. Le budget est pour l'instant respecté. La vente des parcelles remboursera environ le 50 % de l'investissement. Le solde des dépenses sera pris en compte au niveau de l'entretien des canalisations et chemins.

Toutes les têtes de candélabres devront être remplacées, la partie sud de Fornet sera éclairée par led avec variateurs de lumière selon les heures de la nuit.

Pré la Dolaise : Cette viabilisation est presque terminée, le montant forfaitaire de Fr 26'000.- est respecté mais il faut y ajouter les frais de géomètre. En effet ce dernier a contrôlé l'emplacement des bornes et effectué le relevé complet des nouvelles canalisations, ceci afin de les retranscrire sur le plan PGEE. Une publication de projet de développement de détail se fera prochainement.

MdO : Le Comité de gestion a été mis en place. Lors de la fin des travaux, il y aura 2 personnes à nommer car les délégués du Conseil communal se retireront. Les sociétés du village ont été informées pour leur location et ont visité le bâtiment. Dès le 15 juillet prochain, le site de réservation sera en route. Le crowdfunding en faveur des panneaux solaires est toujours ouvert.

Conciergerie MdO : Afin de gérer efficacement le bâtiment, il est nécessaire d'avoir un concierge professionnel. Ce dernier effectuera les finitions et veillera à la réception des clefs dans les règles de l'art. il sera possible de baisser un peu le taux. La mention du poste repourvu à l'interne, dans le tous-ménages, était ainsi selon l'apprenti en fin de contrat qui pourrais également, sur ce taux, effectuer des travaux communaux comme la déchetterie etc... Le Conseil communal a publié cette offre tel que afin d'être transparent.

Claude Brahier souhaite prendre la parole. Il demande si les bornes le long du chemin de la gare seront remises en état suite aux dégradations dues à une coupe de bois. François Brahier Jeckelmann explique qu'il n'a pas été possible de savoir qui exactement a déplacé ces bornes. L'ouvrier communal va les remettre en état en laissant le passage pour d'éventuels prochains débardages.

Jean-Louis Berberat : Demande si le Home appartient toujours à la commune de Lajoux selon la décision prise en 2017. Samuel Gerber, maire, explique que la situation est très compliquée. Tout n'est pas clair et la reprise de la dette n'est pas encore effectuée. La situation est en passe d'avancer. Jean-Paul Farine, président du Conseil de gestion, explique qu'il y a un problème de la planification du développement du home car l'étude n'était pas aboutie, le projet avait été quelque peu précipité mais actuellement bloqué car à l'époque le projet était surdimensionné. En cours de régularité.

Jean-Paul Farine lève l'assemblée, il est 21h15.

Le président :
Jean-Paul Farine

La secrétaire :
Chantal Girardin Miserez